

Paroles de SAGE



Septembre 2017

Qui fait quoi ?

La Commission Locale de l'Eau (CLE), une instance de concertation, a été mise en place pour élaborer le SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer en 2011. Elle est composée de 65 membres élus pour 6 ans : élus territoriaux, usagers et représentants des services de l'État.

Sur le territoire, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est pilotée par 3 acteurs majeurs : le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis (DEA 93) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE). Le SIAH Croult et Petit Rosne a été désigné structure porteuse du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer. L'ensemble des acteurs du territoire sont appelés à participer à chaque étape de l'élaboration du SAGE.

Soyez connecté

Vous pouvez retrouver toute l'actualité du SAGE, les études réalisées, les rapports des différentes étapes d'élaboration du SAGE et les principaux comptes rendus de réunions de la CLE sur le nouveau site internet :

www.sage-cevm.fr

Suivez-nous sur Twitter :

@sageCEVM

Édito

Après une phase de diagnostic et d'élaboration de sa stratégie, notre territoire passe désormais dans la phase de rédaction de son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), où chaque mot aura son importance.

Le SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer est un outil qui va nous permettre d'assurer une gestion équilibrée et durable de nos ressources en eau.

L'enjeu est de chercher à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs paysages associés. Au-delà de la préservation de la ressource en eau, il s'agit aussi d'améliorer notre cadre de vie et celui des générations futures.

Rédiger un tel document, c'est formaliser à l'écrit nos objectifs communs, établir les dispositions permettant de les atteindre et encourager les acteurs du territoire à mettre en valeur l'Eau dans leurs projets futurs.

La rédaction du SAGE va nous mobiliser pendant plus de 2 ans car notre ambition est d'associer les acteurs du territoire en vue d'un document clair, équilibré et reflétant la diversité des enjeux. Plusieurs outils d'information et d'échanges seront donc mis à votre disposition, dont cette lettre d'information et le site Internet mis en ligne cet été. Je vous invite à suivre cette actualité et à nous faire remonter régulièrement vos avis et suggestions.

Le SAGE, ce n'est pas une contrainte de plus... C'est un ATOUT pour enclencher une véritable politique de l'eau sur notre bassin versant et permettre une solidarité territoriale autour de l'eau, au-delà des frontières administratives.

Guy MESSAGER

Président de la CLE du SAGE
Croult Enghien Vieille Mer

Un SAGE pour un territoire à la fois urbain et rural

La démarche du SAGE est née de la volonté des acteurs locaux de se doter d'un outil opposable fort, capable de répondre aux enjeux du territoire et de recréer un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

À quelle échelle ?

La gestion de l'eau nécessite une échelle de travail cohérente, prenant en compte les cours d'eau dans leur globalité : le bassin versant.

Le périmètre du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer couvre donc un territoire de 446 km² doté de 140 km de cours d'eau sur 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis et 55 dans le Val-d'Oise. Les eaux du territoire du SAGE convergent vers la Seine.

Ce territoire connaît une dynamique forte en termes de population et d'activité économique : 1,8 million d'habitants (soit une densité moyenne de 4 050 habitants/km²) et près de deux tiers des surfaces artificialisées en raison de l'urbanisation.

Ces chiffres cachent de grandes disparités : alors que la partie nord-est est plutôt à dominante agricole, la partie sud-ouest est plus fortement urbaine et industrielle. Le territoire est également soumis au risque d'inondation.



La ville de Gonesse vue du ciel et la plaine de France

Comment ?

Le SAGE intègre 2 documents dont la portée juridique a été renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) fixe les objectifs stratégiques et spécifiques du SAGE, en définissant les priorités du territoire sur l'eau et les milieux aquatiques ainsi que les moyens ;
- le règlement fixe les règles pour assurer les objectifs prioritaires du SAGE. Il est opposable à l'administration et aux tiers. Les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être conformes avec ce règlement.



Où en est-on ?

L'émergence du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer est le fruit de plusieurs années de concertation locale. La réunion des membres de la CLE en 2011 a marqué le début de l'élaboration du SAGE.

Ce processus, encadré par la réglementation, prévoit plusieurs étapes successives :

- **L'état des lieux et le diagnostic** ont été validés respectivement en 2014 et 2015. Véritables fondations du SAGE, ils assurent une connaissance partagée ainsi qu'une vision synthétique de la gestion de l'eau sur le territoire. Ils ont été complétés par une réflexion sur l'évolution prévisionnelle du territoire sur les 10 prochaines années.
- **La stratégie**, validée fin 2016, vise une reconquête « des espaces partagés et dédiés à l'eau » face aux dynamiques favorisant l'artificialisation des milieux aquatiques et la dissolution du lien social à l'eau. Il s'agit donc de contrecarrer la dégradation de la ressource et des milieux en cherchant à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau, des milieux aquatiques et des paysages.

- **La rédaction du SAGE est l'étape actuelle.** Cette déclinaison de la stratégie intègre 3 grands aspects : les enjeux majeurs du territoire, les objectifs pour répondre à chacun de ces enjeux et enfin les dispositions techniques et juridiques définissant les conditions et moyens pour atteindre chacun des objectifs visés.

Les objectifs touchent aussi bien l'état du milieu naturel (qualité, quantité, biologie et hydro morphologie) que la réduction des pressions sur celui-ci (rejets, prélèvements, dégradations physiques...).

- **La phase de consultation** intervient après validation des documents par la CLE : ceux-ci seront alors soumis à la consultation des services de l'État, des collectivités, des chambres consulaires, du comité de bassin puis du grand public. Ce n'est qu'à l'issue de ces consultations que le SAGE pourra être approuvé par arrêté préfectoral.



Deux grands enjeux pour le SAGE

La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau et des bassins d'eaux pluviales

Ce premier enjeu s'inscrit à la croisée de plusieurs attentes complémentaires :

- **La maîtrise des risques liés aux inondations**

Cet enjeu localisé reste prioritaire dans certains secteurs. La poursuite de l'urbanisation et le réchauffement climatique risquent de remettre en cause les acquis de protection en cas de phénomènes exceptionnels.

- **Le maintien, la restauration et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques**

Le territoire révèle une armature naturelle peu appréhendée, réduite et dégradée en raison de l'artificialisation du territoire, malgré des secteurs à fort intérêt écologique. La gestion des cours d'eau est partagée entre de multiples acteurs. Des conflits peuvent naître entre reconquête écologique et développement territorial.

- **La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau**
Les cours d'eau ont presque disparu des mémoires et, quand ils sont à ciel ouvert, leur accessibilité est limitée. Les liens entre eau et usages récréatifs s'instaurent uniquement à l'échelle de quelques lieux privilégiés.



Le Croult

La protection et reconquête de la ressource en eau et le maintien des usages associés

Si les objectifs de fourniture d'eau potable et de gestion des eaux usées sont assurés, cela ne doit pas cacher l'insuffisance des niveaux de qualité et de protection des ressources en eau. L'accroissement des pressions et l'évolution récente de la qualité des eaux invitent à engager une dynamique à long terme de reconquête et de préservation des ressources en eau.

- **La reconquête de la qualité des eaux superficielles et des nappes d'accompagnement**

Les pressions sur la qualité des eaux superficielles sont liées à l'assainissement, à la pollution par les pesticides (agriculture, jardins, espaces publics) et à l'impact des ruissellements en milieu urbain et rural.

- **La protection de la qualité des eaux souterraines**
Ces nappes sont particulièrement vulnérables aux pollutions venant de la surface.
- **La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme**

Nous Contacter

SAGE Croult • Enghien • Vieille Mer

Station de dépollution Bernard Cholin
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France
01 30 11 16 80

contact@sage-cevm.fr • www.sage-cevm.fr



seine-saint-denis
LE DEPARTEMENT



siare

